

Délibération
n°2023.077

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à 18 heures et 30 minutes
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration : /

Objet :
Paiement des dépenses
d'investissement du
début d'exercice 2024

Absente excusée : SENOTIER Sandrine

Absent non excusé : /

Secrétaire : TOUZERY Jean-Pierre

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de
l'autoriser, entre le 1^{er} janvier 2024 et l'adoption du budget de
l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses
d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux
chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2024.

Il est précisé que ces dépenses seront inscrites au budget 2024 lors
de son adoption.

L'affectation des crédits est la suivante :

Chapitre 20 :

- 2031 : frais d'étude : 50 000 € ;
- 2051 : Concessions et droits similaires (logiciels) : 5 000 €

Chapitre 204 :

- 2041582 : réfection de l'éclairage public, enfouissement des
réseaux : 12 430 € ;

Chapitre 21 :

- travaux de voirie : 100 000 € ;
- mobilier / outillage et panneaux de signalisation : 50 000 € ;
- travaux sur bâtiments communaux : 250 000 € ;

Chapitre 23 :

- 2313 : travaux sur bâtiments communaux : 208 000 €.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2024.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 06 décembre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, TOUZERY Jean-Pierre

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 06 décembre 2023

